



LES AUDIENCES DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA DÉBUTENT DANS LES COLLECTIVITÉS DU NORD AU NUNAVIK

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Inukjuak (Nunavik) – Aujourd'hui, les trois commissaires de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (TRC) se rendront à la collectivité d'Inukjuak pour entendre le témoignage personnel des survivants des pensionnats indiens.

C'est la première fois que les trois commissaires se rassembleront dans la région du Nord du Québec. Ils tiendront des audiences à Inukjuak aujourd'hui, puis ils iront passer deux jours à Kuujuaq. Ces visites correspondent au début des audiences dans le Nord. Les commissaires se rendront dans 20 collectivités du Nord au cours des trois prochains mois.

« Les audiences dans le Nord permettent aux survivants des pensionnats qui n'auraient pas autrement la possibilité de venir nous voir, de s'exprimer, d'être entendus et d'informer la Commission et les Canadiens du vécu tout à fait particulier des enfants qui ont fréquenté des pensionnats dans le Nord canadien, » a déclaré le juge Murray Sinclair, président de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Le but des audiences dans les collectivités du Nord est d'informer le public au sujet des travaux de la Commission et du processus de consignation des déclarations, et de donner aux survivants le temps de réfléchir à leurs expériences et de partager leur vécu au cours des mois précédant le deuxième événement national de la Commission qui se tiendra à Inuvik (Territoires du Nord-Ouest) du 28 juin au 1^{er} juillet 2011.

« Il est important que nous repartions avec une meilleure compréhension des conséquences à long terme des pensionnats dans les collectivités du Nord, afin d'établir une assise qui nous permettra de dépasser le partage de vérité relatif aux expériences vécues pour poser des gestes réels de réconciliation », a déclaré Marie Wilson, commissaire de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Outre les audiences dans le Nord et l'événement national à Inuvik, les survivants et les collectivités se verront offrir la possibilité continue de participer au processus de la Commission qui se déroulera au cours des quatre prochaines années.

La Commission de vérité et réconciliation a été établie à la suite de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de 2007. Son mandat consiste à informer tous les Canadiens de ce qui s'est passé au cours des 150 années d'existence des pensionnats, ainsi qu'à nous guider et à nous inspirer pour mettre en place un processus de réconciliation et nouer des relations nouvelles fondées sur la compréhension et le respect mutuels.

Des renseignements supplémentaires sur la Commission de vérité et réconciliation du Canada sont disponibles au www.trc.ca ou en composant le 1 (888) TRC-5554.

Pour obtenir de plus amples renseignements, nous vous invitons à communiquer avec Nancy Pine, conseillère principale, Communications, Commission de vérité et réconciliation du Canada, au 613-947-4647 (bureau), 613-316-5654 (cellulaire), ou par courriel à nancy.pine@trc.ca

www.trc.ca info@trc.ca

1500 - 360 Main Street,
Winnipeg, Manitoba R3C 3Z3
Tel: 204.984.5885

1500 - 360 rue Main,
Winnipeg, Manitoba R3C 3Z3
Fax: 204.984.5915

100 Sparks Street, 4th Floor
Ottawa, Ontario K1P 5P6
Tel: 613.992.8194

100 rue Sparks, 4e étage
Ottawa, Ontario K1P 5P6
Fax: 613.947.5794